

Diagnostic de performance énergétique – (6.3.a)

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Une information au service de la lutte contre l'effet de serre (6.3.a) bureaux, services administratifs, enseignement

Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, Décret n° 2006-1147 du 14 septembre 2006, Décret n° 2007-363 du 19 mars 2007, Arrêté du 7 décembre 2007, Arrêté du 24 décembre 2012

A INFORMATIONS GENERALES		
N° de rapport :	Signature :	
Référence ADEME: 2235T1142628F		
Date du rapport : 23/05/2022		
Valable jusqu'au : 22/05/2032	Same	
Le cas échéant, nature de l'ERP :	Con Samuel	
Année de construction : 1700		
Diagnostiqueur : GOUBAULT Antonin		
Adresse : 26 rue de la monnaie		
35000 RENNES INSEE :		
☐ Bâtiment entier ☐ Partie de bâtiment (à préciser) :		
Sth : 2 224 m ²		
Propriétaire :		
Nom: DIRECTION REGIONALE FINANCES PUBLIQUES DE BRETAGNE ET DEP ILLE-ET-	Gestionnaire (s'il y a lieu) : Nom :	
VILAINE Adresse: Avenue Jean Janvier 35000 Rennes	Adresse:	
AND COOK AND THE PORT OF THE P		

B CONSOMMATIONS ANNUELLES D'ENERGIE

Période de relevés de consommations considérée :

	Consommations en énergies finales (détail par usage en kWhee)	Consommations en énergie primaire (détail par usage en kWhpp)	Frais annuels d'énergie En € (TTC)
Eclairage	(uetali pai usage en kvvner)	(detail par dsage en kwn <u>e</u> p)	Life (110)
Bureautique			
Chauffage			
Eau chaude sanitaire			
Refroidissement			
Ascenseur(s)			
Autres usages			
Production d'électricité à demeure			
Abonnements			0,00 €
TOTAL			

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages, déduction faite de la production d'électricité à demeure	Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages
Consommation estimée : kWh _{ep} /m ² .an	Estimation des émissions : kg _{eqCO2} /m².an

Rapport n°: 54209-101843 DP

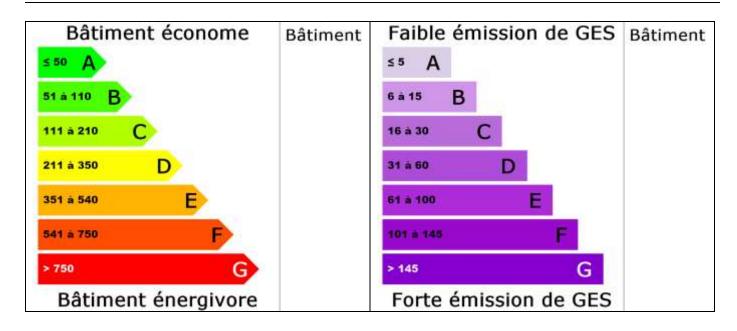
Référence du donneur d'ordre : DGFIP - Hôtel Artillerie

ADIAG - Rue des Bregeons - ZAC de la Mottais - 35400 - SAINT-MALO

SIRET : 48333631900098 Tél : 02 14 74 64 40 Email : centreouest@adiag.apave.com Site web : www.adiag.com

1/5





Rapport n° : 54209-101843 DP / Référence du donneur d'ordre : DGFIP - Hôtel Artillerie

ADIAG - Rue des Bregeons - ZAC de la Mottais - 35400 - SAINT-MALO

SIRET : 48333631900098 Tél : 02 14 74 64 40 Email : centreouest@adiag.apave.com Site web : <u>www.adiag.com</u>



C DESCRIPTIF DU BÂTIMENT (OU DE LA PARTIE DE BÂTIMENT) ET DE SES EQUIPEMENTS

Descriptif du bâtiment (ou de la partie du bâtiment) et de ses équipements					
	Bâtiment	Chauffage et refroidiss	sement		chaude sanitaire, airage, ventilation
Murs:		Système de chauffage :		Système	de production d'ECS :
Murs en Pierre	abscence d'isolation	Chaudière classique		Chaudière	e classique
Toiture :		Système de refroidissement : A	ucun	Système	d'éclairage :
	e avec une isolation			Tubes néon	
patiellement dél bâtiment dans le	roulé sur la surface du es combles			Ampoules standards	
Menuiseries ou	ı parois vitrées :			Système	de ventilation :
Porte	Porte d'entrée pleine en bois			Ventilatio	n par ouverture de fenêtres
Fenêtre	Fenêtre bois simple vitrage				
porte fenêtre	porte fenêtre bois simple vitra	age			
Plancher bas :		Rapport d'ent	retien ou d'	inspection	des chaudières joint :
Plancher donna	nt sur terre plein et/ou sur gara	ge ou chaufferie	□ Oui	☑ Non	☐ Non requis
Nombre d'occupants :		Autre(s) équipement(s) consommant de l'énergie : Aucun			
< 300					
Energies renouvelables		Quantité d'énergie d'origine renouvelable :	Néant	kWh _{EP} /m².an	
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Aucun					

D NOTICE D'INFORMATION

Pourquoi un diagnostic dans les bâtiments publics

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer les différents locaux entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Factures et performance énergétique

La consommation est estimée sur la base de factures d'énergie et des relevés de compteurs d'énergie. La consommation cidessus traduit un niveau de consommation constaté. Ces niveaux de consommations peuvent varier de manière importante suivant la qualité du bâtiment, les équipements installés et le mode de gestion et d'utilisation adoptés sur la période de mesure.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie utilisée dans le bâtiment (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour en disposer, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle utilisée en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du bien indiquée.

<u>Énergies renouvelables</u>

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure (sur le bâtiment ou à proximité immédiate).

Commentaires:

Rapport n°: 54209-101843 DP / Référence du donneur d'ordre : DGFIP - Hôtel Artillerie

ADIAG - Rue des Bregeons - ZAC de la Mottais - 35400 - SAINT-MALO

SIRET: 48333631900098 Tél: 02 14 74 64 40 Email: centreouest@adiag.apave.com Site web: <u>www.adiag.com</u>



Conseils pour un bon usage

La gestion des intermittences constitue un enjeu capital dans ce bâtiment : les principaux conseils portent sur la gestion des interruptions ou des ralentis des systèmes pour tous les usages (chauffage, ventilation, climatisation, éclairage ou autres).

Gestionnaire énergie

 Mettre en place une planification énergétique adaptée à l'établissement.

Chauffage

- Vérifier la programmation hebdomadaire jour/nuit et celle du week-end.
- Vérifier la température intérieure de consigne en période d'occupation et en période d'innocupation.
- Réguler les pompes de circulation de chauffage : asservissement à la régulation du chauffage, arrêt en dehors des relances.

Ventilation

 Si le bâtiment possède une ventilation mécanique, la programmer de manière à l'arrêter ou la ralentir en période d'inoccupation.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez les chauffes eau pendant les périodes d'inoccupation.
- Changer la robinetterie traditionnelle au profit de mitigeurs.

Confort d'été

 Installer des occultations mobiles sur les fenêtres ou les parois vitrées s'il n'en existe pas.

Eclairage

- Profiter au maximum de l'éclairage naturel. Eviter d'installer les salles de réunion en second jour ou dans des locaux sans fenêtre.
- Remplacer les lampes à incandescence par des lampes basse consommation.
- Installer des minuteurs et/ou des détecteurs de présence, notamment dans les circulations et les sanitaires.
- Optimiser le pilotage de l'éclairage avec, par exemple, une extinction automatique des locaux la nuit avec possibilité de relance.

Bureautique

- Opter pour la mise en veille automatique des écrans d'ordinateurs et pour le mode économie d'énergie des écrans lors d'une inactivité prolongée (extinction de l'écran et non écran de veille).
- Veiller à l'extinction totale des appareils de bureautique (imprimantes, photocopieurs) en période de non utilisation (la nuit par exemple); Ils consomment beaucoup d'électricité en mode veille.
- Opter pour le regroupement des moyens d'impression (imprimantes centralisées); les petites imprimantes individuelles sont très consommatrices.

Sensibilisation des occupants et du personnel

- Sensibiliser le personnel à la détection de fuites d'eau afin de les signaler rapidement.
- Veiller au nettoyage régulier des lampes et des luminaires, et à leur remplacement en cas de dysfonctionnement.
- Veiller à éteindre l'éclairage dans les pièces inoccupées, ainsi que le midi et le soir en quittant les locaux.
- Sensibiliser les utilisateurs de petit électroménager: extinction des appareils après usage (bouilloires, cafetières), dégivrage régulier des frigos, priorité aux appareils de classe A ou supérieure.
- En été, utiliser les occultations (stores, volets) pour limiter les apports solaires dans les bureaux ou les salles de classe.

Compléments

Rapport n°: 54209-101843 DP / Référence du donneur d'ordre : DGFIP - Hôtel Artillerie

ADIAG - Rue des Bregeons - ZAC de la Mottais - 35400 - SAINT-MALO

SIRET: 48333631900098 Tél: 02 14 74 64 40 Email: centreouest@adiag.apave.com Site web: <u>www.adiag.com</u>



E RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire les consommations d'énergie du bâtiment ou de la partie de bâtiment.

Projet	Mesures d'amélioration	Commentaires
Simulation 1	Isolation des toiture avec une pente <60°	L'isolation des toitures devrait permettre d'atteindre une résistance thermique minimal au moins égale à 4 m².k/W. Veiller à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface du plancher.
Simulation 2		Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R ≥ 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ≥ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation

Commentaires:

En l'absence des consommations énergétiques fournies par le donneur d'ordre, il ne nous est pas possible de réaliser le calcul des consommations énergétiques du bien.

Les travaux sont a realiser par un professionnel qualifie.

Pour plus d'informations :

<u>www.logement.gouv.fr</u> rubrique performance energetique <u>Www.ademe.fr</u>

F CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature Etablissement du rapport :

Fait à **SAINT-MALO** le **23/05/2022**

Cabinet : ADIAG

Nom du responsable : DURAND Antonin

Désignation de la compagnie d'assurance : AXA IARD

N° de police : **RC 5271124804** Date de validité : **31/12/2022**

Date de visite : 17/05/2022

Le présent rapport est établi par GOUBAULT Antonin dont les compétences sont certifiées par : QUALIXPERT

17, rue Borrel 81100 CASTRES N° de certificat de qualification : C3416

GL BOW !

Date d'obtention : 02/08/2021

Version du logiciel utilisé : AnalysImmo DPE 3CL 2021 version 4.1.1

ADIAG - Rue des Bregeons - ZAC de la Mottais - 35400 - SAINT-MALO

SIRET: 48333631900098 Tél: 02 14 74 64 40 Email: centreouest@adiag.apave.com Site web: <u>www.adiag.com</u> 5/5